RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A ZOT FORMATION
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital social de 19 375 euros
Siège social : 39 rue Marius et Ary Leblond, 97460 Saint-Paul
RCS de Saint-Denis de la Réunion 502 059 769

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars 2025,

Au siège social sis 39 rue Marius et Ary Leblond, 97460 Saint-Paul,

Madame ANDRIEUX, en sa qualité d'associée unique et gérante de la société A ZOT FORMATION a pris les décisions suivantes :

- Remplacement du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant,
- Délégation de pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, après avoir constaté la démission du commissaire aux comptes titulaire Thierry LEQUELLEC pour cause de départ à la retraite et la démission du commissaire aux comptes suppléant William GARCIA de la société C2A pour non-réinscription sur la liste des commissaires aux comptes, décide de nommer à compter de ce jour pour les remplacer :

- la société AJE CONSULTING, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, ayant son siège social sis 73 rue des Maldives, 31 impasse des Grands Bois – l'Eperon- 97435 SAINT-GILLES LES HAUTS et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 930 189 550 RCS Saint-Denis en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

- la société THEMA AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 120 euros, ayant son siège social sis 16 B rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 911 678 530 RCS Saint-Denis en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restante du mandat soit jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2028.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Brigitte ANDRIEUX



Associée unique gérante